



MAIRIE DE ROUSSILLON

84 220

Téléphone : 04 90 05 60 16
Télécopie : 04 90 05 56 43
mairie-de-roussillon-vacluse@wanadoo.fr
<http://www.roussillon-en-provence.fr>

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 22 MAI 2023

A 18h à la MAIRIE

Présents : Mme BONNELLY, M. DEBROAS, Mme BELLANDE, M. BORDE, Mme BERNARD, M. CHOMETTE, Mme BRAZARD, M. JEAN, M. DEVAUX, M. TRIBOLLET, Mme MALIVEL

Absents excusés : M. DEVAUX pouvoir à M. DEBROAS, Mme GRAS pouvoir à Mme BONNELLY Mme THIERRY pouvoir à Mme. BERNARD, M. BERGERON

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2023 est approuvé à l'unanimité

Information des 2 décisions validées par Mme le Maire qui concernaient le auvent - casquette pour les 3 classes, le préau et la cantine à l'entreprise BATIK Construction pour 5 688.05€ HT et à l'entreprise MASFER POUR 44 957.30 €.

Ordre du jour :

1/APPROBATION DE LA MISSION D'ETUDE ET DE MAITRISE D'OEUVRE AVEC LE CABINET SOLAIR POUR LA BATIMENT DU JAUNE ECOMUSEE

Suite à des infiltrations il est nécessaire de réaliser la rénovation de la charpente couverture du Moulin du Jaune de l'Ecomusée des ocres. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le devis de mission d'études et de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet SOLAIR d'Aix-en -Provence pour 6 200 € et 7% de l'opération des travaux.

2/APPROBATION DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE CABINET SOLAIR POUR LA BATIMENT DU ROUGE ECOMUSEE

Suite à la visite du bâtiment du Rouge le 16 mars 2023 par le bureau d'étude BET TCE et le cabinet SOLAIR, Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le devis de mission d'études et confie au cabinet SOLAIR une mission de maîtrise d'œuvre pour suivre la reprise structurelle du moulin du Rouge. La mission d'étude s'élève à 2 000 € HT + 7% de l'opération des travaux.

3/APPROBATION DE CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR UNE MISSION DE DIAGNOSTIC ET REPARATION DE STRUCTURE AVEC LE BET STRUCTURE SERENDIP POUR MOULIN DU ROUGE A L'ECOMUSEE

Suite à la visite du bâtiment du Rouge le 16 mars 2023 par le bureau d'étude BET TCE, Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le devis pour un diagnostic ainsi que le devis pour une étude de réparation structurelle du moulin du Rouge confié au Bet SERENDIP. La proposition financière pour le diagnostic s'élève à 3 500 € HT et pour le projet de réparation à 3 700 € HT, rémunération, visa, visites pour 8100 € HT

4/CHOIX CHEMINEMENT VILLAGE -ECOMUSEE DE L'OCRE – FICHE ACTION GRAND SITE

Dans le cadre de l'Opération Grand Site et concernant la fiche action n°13, nous allons engager la mise en place de cheminement village-Ecomusée de l'ocre. Cela entre dans le cadre du développement des « mobilités douces », des liaisons entre les sites ocres et les divers sites de Roussillon (Village, Sentier des ocres, Ecomusée). Plusieurs impacts ont été mis en avant :

- le principal étant environnemental (canaliser les flux, réduire les émissions de CO2, valoriser, protéger et respecter le milieu naturel et l'esprit des lieux) ;
- le deuxième social (favoriser l'équilibre local et territorial et montrer l'exemple à propos d'entreprises environnementales) ;
- le troisième économique (améliorer la satisfaction des touristes, allonger le temps sur place). Cela devrait permettre d'augmenter la fréquentation de l'Ecomusée.

Une partie de ce cheminement a déjà été réalisée. Il s'agit de le terminer en reliant parking du stade à l'Ecomusée. Une question posée est celle du choix de l'itinéraire : par la route départementale ou par le chemin de Peyrollin.

Plusieurs réunions, discussions, ont été consacrées à l'étude de cet itinéraire (Conseil municipal, Département, riverains). Il apparaît que l'itinéraire passant par le chemin de Peyrollin est le plus approprié. Ce sera un aménagement « à minima » (signalétique, panneaux ludo-pédagogiques, mobilier patrimonial..) qui doit tenir compte de la tranquillité et de la sécurité de tous, notamment des riverains. Aucun mobilier ne sera posé sur le chemin de Peyrollin qui sera interdit à tous les véhicules à moteur. Des subventions sont envisageables. Michèle Malivel signale que le chemin fait partie du domaine public et qu'on ne peut pas interdire le passage sur ce chemin. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité ce projet.

5/APPROBATION AVENANT N°4 POUR APPLICATION DU NOUVEAU TARIF SEDEL ENERGIE

Le comité syndical du Parc Naturel Régional du Luberon a adopté le 07 février 2023 le nouveau tarifs adhésion au service SEDEL Energie de 2.1 € à 2.5 € par habitant et par an nécessaire pour équilibrer le service suite à la mise en place du décret tertiaire. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'avenant N° 4 à la convention d'adhésion au programme SEDEL ENERGIE

6/APPROBATION AVENANT N° 1 POUR APPLICATION DU NOUVEAU TARIF SEDEL EAU

Le comité syndical du Parc Naturel Régional du Luberon a adopté le 07 février 2023 le nouveau tarifs adhésion au service SEDEL Eau à 0.5 € par habitant et par an nécessaire pour équilibrer le service suite à la mise en place du décret tertiaire

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'avenant N° 1 à la convention d'adhésion au programme SEDEL EAU

7/APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE TERRA INCOGNITA COOP ET LA MEDIATHEQUE SIMONNE ET JEAN LACOUTURE DE ROUSSILLON

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention de partenariat entre la SCOP TERRA INCOGNITA COOP et la médiathèque pour le développement d'un projet « Par(o)les d'elles » qu'elles co-organisent avec d'autres médiathèques/bibliothèques du réseau des médiathèques du calavon pour l'année 2023.

La SCOP est une coopérative culturelle qui agit en faveur du développement culturel du territoire. La structure apporte un accompagnement stratégique et administratif auprès des porteurs de projets culturels. Elle propose la vente des productions des artistes partenaires locaux

La médiathèque de Roussillon, dans son rôle de promotion de la culture et de la création locale, se pose naturellement en relais de ressources culturelles comme celle de la SCOP auprès de ses adhérents.

8/APPROBATION DE LA MISE A JOUR DE LA DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la mise à jour de la dénomination des voies communales. En application de la loi 3DS le gouvernement demande aux communes de faire l'adressage. Il est apparu qu'il était nécessaire de faire quelques modifications sur le document de 2015.

9/APPROBATION DEVIS DE L'ENTREPRISE ALLO'ELEC POUR LA REFECTION ELECTRIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le devis de la société ALLO'ELEC pour la réfection électrique du groupe scolaire en ERP catégorie 4 pour un total de 46 192.82 € soit 55 431.38 € ttc

10/ APPROBATION DE LA PARTENARIAT COMMERCIALISATION ENTRE L'OFFICE DE TOURISME LUBERON MONTS DE VAUCLUSE ET LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention de partenariat commercialisation entre l'Office de Tourisme Luberon Monts de Vaucluse (Destination Luberon) et la commune de Roussillon.

Dans le cadre de sa mission de commercialisation Destination Luberon organise et commercialise des formules clé en main à destination de groupes, agences, tour-opérateurs, associations, individuelles, entreprises etc.. Il souhaite passer une convention avec la commune de Roussillon pour intégrer dans leurs séjours la visite du sentier des ocres. Le service comptabilité devra établir un titre de recette au vu de l'attestation qui aura été délivrée et signée par le responsable de l'accueil du sentier des ocres. Cette attestation permettra d'identifier le groupe, le nombre de personne, le tarif et le du. La durée de cette convention est de 3 ans et sera reconduite par avenant les années suivantes.Elle peut-être résiliée après préavis d'un mois sur demande d'un des partenaire.

La séance est levée à 19h 15